

A U S O M M A I R E

Pages 2 et 3 :

Argumentaire pour intervenir dans les AG du 9 janvier

Pages 4 et 5 :

AG et réunions syndicales : échos des départements

Page 6 :

Notes de service hors-classe et classe exceptionnelle

Page 7 :

Loi sur la transformation de la fonction publique : premières remises en cause du droit syndical

Page 8 :

Modèle de mail ou de courrier de ré adhésion pour l'année 2020

Page 9:

93: suicide de Christine RENON

Annexes

Communiqué du SNUDI-FO sur la direction d'école
Communiqué des fédérations de l'Education Nationale
Communiqué de la FNEC-FP FO sur la rupture conventionnelle
4 pages sur les conséquences de la réforme des retraites dans l'enseignement privé

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles de
l'Enseignement Public
Force Ouvrière

6, rue Gaston Lauriau -
93513 Montreuil Cedex

ISSN 1271 - 4437
CPPAP n° 0910 S 07512
Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication:
Frédéric VOLLE

Assistance **OGAC (pal)** : pour tout problème
contactez **ogacsupp@gmail.com** ou
téléphonez au **06 59 15 99 38**

Site public : <http://www.fo-snudi.fr>

Site privé sur lequel vous retrouvez la LSN : <http://lsn.fo-snudi.fr>

Utilisateur : **lsn**

Mot de passe : **syndicat**

BO : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>

AG du 9 janvier : argumentaire

De nombreuses assemblées générales ou réunions syndicales se sont tenues lundi et mardi, réunissant des milliers de personnels du 1er comme du 2nd degré. Si certains collègues étaient en grève lundi et/ou mardi, il ressort de la plupart de ces réunions que jeudi 9 janvier sera une journée de grève importante dans les écoles.

De nombreuses AG sont fixées jeudi 9 janvier. Elles seront décisives pour décider la reconduction de la grève le vendredi.

Voici quelques éléments d'information qui peuvent permettre aux camarades d'intervenir dans ces AG pour proposer la reconduction de la grève :

Le mépris et les provocations de Macron et son gouvernement continuent :

- Lors de ses vœux, Macron n'évoque même pas les grévistes, assure qu'il va mener la réforme jusqu'à son terme et accuse les syndicats de « mensonges » et « manipulations »
- Quelques jours plus tard, il décore de la légion d'honneur le président du fonds de pension Blackrock, qui est à l'initiative de la réforme des retraites en France, réforme qui pousserait nombre de salariés vers la capitalisation !
- Le gouvernement tente de gagner l'opinion publique en proposant de rediscuter avec les Organisations syndicales à partir du 7 janvier alors que le texte de loi a été rédigé et déjà envoyé au Conseil d'Etat, démontrant que le gouvernement veut passer en force !
- Le régime universel par points c'est le hold-up du siècle qu'entend organiser le gouvernement avec la fin de l'obligation de l'Etat Employeur de garantir les pensions des fonctionnaires (loi 83-634 du 13/07/83) –voir 4 pages FNEC envoyé à tous les personnels fin décembre
- Des simulations du gouvernement honteusement truquées qui cachent la volonté de paupériser les enseignants (voir le 8 pages FNEC)
- Rappelons qu'avec le régime universel par points, Macron s'attaque à tous les salariés, y compris ceux du privé, comme en témoigne le 4 pages de l'UD FO 44 que vous trouverez en pièce jointe

La grève interprofessionnelle se poursuit et s'amplifie dans certains secteurs

- Les cheminots et les agents de la RATP en sont à leur 36ème jour de grève, permettant ainsi qu'il n'y ait pas de trêve durant les fêtes
- Toutes les manœuvres du gouvernement visant notamment à instaurer une « clause du grand-père » ont échoué. Comme le disent les danseurs de l'Opéra de Paris, toujours en grève, « Nous ne pouvons pas être la génération qui aura sacrifié les suivantes »
- Les raffineries sont appelées à 4 jours de grève consécutifs du 7 au 10 janvier. Dans les raffineries de Grandpuits (77) et Feyzin (69), aucun produit ne sortira de la semaine
- Les avocats et d'autres professions libérales sont en grève reconductible depuis le 6 janvier
- Les AG, rassemblements et blocages se multiplient dans les facs (Jussieu, Sorbonne, Nanterre, Dauphine...)

La réforme des retraites s'accompagne d'autres mesures visant à détruire le statut de la fonction publique et le service public

- Un décret autorisant la rupture conventionnelle dans la fonction publique est paru le 30 décembre. Il va permettre toutes les pressions et les déstabilisations pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique (voir l'analyse de la FGF ou de la FNEC)
- Un décret imposant aux municipalités de financer les écoles maternelles privées, en application de la loi Blanquer, a également été publié le 30 décembre. Autant de moyens en moins pour l'école publique !
- Dans le 1er degré 1885 postes de moins sont créés par rapport à l'année dernière ce qui va provoquer une situation catastrophique dans les écoles (effectifs plus chargés, manque de remplaçants, de RASED...)
- Si les salaires sont bloqués pour les enseignants, ce n'est pas la crise pour tout le monde : suite à un arrêté publié le 1er décembre 2019 la prime annuelle maximale passe à 51760 euros pour les recteurs et DASEN !

Il n'y aurait aucun salarié épargné avec cette réforme. Nés avant ou après 1975 : tous verraient leurs retraites diminuer.

Les hypothétiques promesses de revalorisation salariale pour compenser la baisse importante des pensions pour les enseignants ne marchent pas : les personnels ne fonctionnent pas au chantage : Non à ce projet de réforme, Oui à l'augmentation de nos salaires !

Les simulations du ministère sont truquées pour minimiser la perte de pensions, et les 10 milliards annoncés sur 17 ans sont très loin des revendications des collègues en termes d'augmentation des salaires et des effectifs (adjoints, remplaçants, RASED, médecin scolaire, psychologue...)

**Dans cette situation, pour la première fois,
un appel commun des fédérations de l'Education
(FO, FSU, CGT, Solidaires, SNALC, FAEN) appelle à amplifier la grève jusqu'au retrait !**

Multiplions les AG et les réunions syndicales !

Voici une liste (non exhaustive !) d'AG que nous ont fait remonter les syndicats départementaux entre le 6 et le 9 janvier

01 : AG lundi 6 janvier à 17h30 à Bourg, à 1èh30 à Marlieux, à 17h à Ambérieu, AG mercredi 8 janvier à 14h à Oyonnax
11 : AG mardi 7 janvier à 17h30 à Narbonne, Mercredi 8 janvier AG à Carcassonne, jeudi 9 janvier AG à Narbonne et Carcassonne
2A : AG jeudi 9 janvier à 18h à Ajaccio
21 : AG mardi 7 janvier
30 : AG jeudi 9 janvier à Nîmes, Alès et Bagnols
31 : AG lundi 6 janvier Toulouse, AG mardi 7 janvier à Castanet, AG mercredi 8 janvier à Auterive
37 : AG lundi 6 janvier à 18h à Tours
38 : AG mardi 7 janvier à 17h (Vercors)
43 : Cinq AG lundi 6 janvier
47 : AG mercredi 8 janvier à 8h à Agen
63 : AG Education nationale jeudi 9 janvier 14h à Clermont
69 : AG lundi 6 janvier à 18h à Villeurbanne, AG mardi 7 janvier à 17h à Bron, AG centrale jeudi 9 janvier 9h
71 : Trois AG mercredi 8 janvier à Chalon, Mâcon et Montceau
81 : AG jeudi 9 janvier à Albi
89 : AG lundi 6 janvier à Auxerre

Indre-et-Loire

Déclaration de l'AG de l'éducation réunie le lundi 6 janvier avec les fédérations syndicales Fnec fp FO, FSU, Cgt éduc et Sud éducation, en présence de cheminots grévistes et de d'autres salariés (La Poste,...)

On ne lâche rien ! Grève massive jeudi 9 janvier !
Et vendredi 10 janvier ? On reconduit ! C'est maintenant ! C'est tout de suite !

Nous appelons l'ensemble des personnels de l'éducation à être massivement en grève le 9 janvier avec les cheminots, les agents de RATP et les autres salariés du public et du privé, pour le retrait du projet de réforme des retraites.

Nous invitons les personnels de l'Education à reconduire la grève vendredi 10 janvier, seule façon de faire céder Macron.

A l'issue de la manifestation jeudi 9 janvier, Assemblée Générale de l'éducation 14h30, Amphi 4; Faculté des Lettres, rue des Tanneurs, Tours

Haute-Loire

Déclaration du comité de grève de l'Education Nationale de Haute Loire (43) :

Le comité de grève, composé des délégués des écoles des secteurs de Monistrol sur Loire, de Brioude, du Puy et de Sainte Florine, du lycée Charles et Adrien, de la cité scolaire de Brioude, du lycée Simone Weil, du collège de Monistrol sur loire, du collège Lafayette du Puy, avec les organisations syndicales FNEC FP FO, FSU, CGT éducation et SUD éducation, s'est réuni le mardi 7 janvier au Puy en Velay.

Les cheminots, la RATP, les raffineries, l'opéra de Paris, ... sont toujours en grève. Le comité de grève estime que nous ne pouvons pas les laisser seuls, c'est ensemble, par la grève reconduite par les assemblées générales que nous allons gagner.

Depuis les dernières déclarations de Macron et celles de son premier ministre, les choses sont claires : tout ce que nous pouvions craindre est confirmé.

A cela s'ajoute les annonces scandaleuses de Blanquer sur une pseudo-augmentation de salaire pour les enseignants auxquelles personne ne peut croire et soumises à une refonte des statuts. Dans le même temps Blanquer décide l'augmentation substantielle des primes des recteurs et IA-DASEN.

La mise en œuvre des E3C dans les lycées, les suppressions annoncées de classes dans les lycées, les collèges et les écoles ne font que renforcer la colère des personnels.

Gagner sur la question des retraites mettrait un coup d'arrêt à toutes les attaques contre les personnels et leurs statuts.

Dans ces conditions, le comité de grève se félicite que la trêve de Noël souhaitée par le gouvernement n'ait pas eu lieu. Le comité de grève se félicite du communiqué des confédérations FO, CGT, FSU, Solidaire, CGC-CFE avec les organisations de jeunesse et de celui des fédérations syndicales nationale de l'enseignement FO, FSU, CGT, SUD, SNALC, FAEN qui appellent à la grève le jeudi 9 janvier et à sa reconduction.

Ainsi, le comité de grève appelle les personnels :

A être en grève le jeudi 9 janvier et à la manifestation interprofessionnelle au Puy en Velay à 10h30 Place Cadelade.

A participer aux assemblées de secteurs pour les personnels des écoles

Au Puy, Maison des syndicats 9h30

A Yssingaux, école primaire 9h

A Brioude, salle de l'Instruction à 8h45

A participer aux assemblées d'établissement pour les personnels des lycées et collèges :

Au lycée/collège de Brioude à 7h30

Au lycée Charles et Adrien à 8h30

Au lycée Simone Weill à 10h

Convoque une assemblée départementale des personnels de l'Education Nationale, avec les délégués mandatés par les assemblées et les organisations syndicales FO, FSU, CGT, SUD à 14h salle de la commanderie St Jean au Puy

Le comité de grève propose à la discussion :

De reconduire la grève dès le vendredi 10 janvier

De participer aux mobilisations interprofessionnelles le vendredi 10 janvier : à 10h parking poids lourds à Aiguilhe et à 10h30 devant la gare de Brioude.

De participer aux manifestations interprofessionnelles le samedi 11 janvier : à 10h30 au Puy place Cadelade et à 10h à Brioude place de Paris afin de préparer les actions et la grève la semaine suivante si nécessaire. »

Le Puy, le 7 janvier 2020.

Promotions Hors-Classe et Classe Exceptionnelle : deux nouvelles notes de service, peu de changements... !

En préambule, nous informons les départements que, malgré les nombreuses interventions de la FNEC FP-FO au ministère, les évaluations pour l'accès à la Hors Classe (au 9^{ème} échelon et deux ans d'ancienneté) restent gravées dans le marbre. Inacceptable !

Les notes de service 2019-185 (HC) et 2019-186 (CE) sont parues au BO n° 1 du 2 janvier.

Ce qui change :

La référence à la note d'inspection (utilisée jusque-là dans une phase transitoire pour les collègues n'ayant pas eu d'entretien de carrière) est totalement supprimée. Seul l'avis des IEN compte (sur quel critère ?).

Il est possible de promouvoir des collègues en disponibilité sous certaines conditions. Ces conditions se trouvent dans l'arrêté du 14 juin 2019 et le décret du 16 septembre 1985 (1^o de l'article 48-1) :

« L'activité professionnelle mentionnée au premier alinéa recouvre toute activité lucrative, salariée ou indépendante, exercée à temps complet ou à temps partiel et qui :

1^o Pour une activité salariée, correspond à une quotité de travail minimale de 600 heures par an ;

2^o Pour une activité indépendante, a procuré un revenu soumis à cotisation sociale dont le montant brut annuel est au moins égal au salaire brut annuel permettant de valider quatre trimestres d'assurance vieillesse en application du dernier alinéa de l'article R. 351-9 du code de la sécurité sociale. »

Rappel sur les modalités

Classe exceptionnelle

Il existe deux viviers.

Le premier est constitué par les agents ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de la HC au 31/8/2020 et justifiant d'au moins 8 ans en éducation prioritaire ou aux directeurs d'école (ou de SEGPA, ESMS), ou aux CPC ou aux MF ou aux référents handicap. Il faut candidater pour ce vivier.

Le second est constitué des agents ayant atteint le 6^e échelon de la HC au 31/8/2020. Pas de candidature à poser, tous les agents éligibles sont étudiés.

Les barèmes

Appréciation DASEN : Excellent 140, Très satisfaisant : 90, Satisfaisant : 40, Insatisfaisant : 0

Ancienneté dans l'échelon : de 3 à 48 points

Hors-classe

Les barèmes

Appréciation DASEN : Excellent 120, Très satisfaisant : 100, Satisfaisant : 80, A consolider : 60

Ancienneté dans l'échelon : de 0 à 120 points.

Si besoin, n'hésitez pas à contacter le SN !

Loi transformation de la Fonction publique, les premières conséquences visibles : premières remises en cause du droit syndical et des syndicats !

Avec le mouvement inter (permutations) qui a démarré, il est possible de voir concrètement les conséquences de cette loi qui évince les organisations syndicales.

Oui, nous savions qu'il n'y aurait pas de CAPD sur le barème mouvement. Oui, nous savions que la défense des collègues serait plus difficile mais il restait des solutions, notamment les audiences afin de pouvoir défendre les collègues au sujet de leur barème, défendre leur demande de 800 points...

Or, certains départements nous alertent. Des DASEN refusent de recevoir le SNUDI-FO sur les sujets liés au mouvement inter sous prétexte de la loi Fonction publique qui l'interdirait. Ils se retranchent également derrière le RGPD (règlement général sur la protection des données) pour refuser de répondre à des questions concernant les collègues individuellement.

C'est inacceptable ! Les SNUDI se battent, parfois en intersyndicale, pour pouvoir défendre les collègues. Le droit syndical est un droit fondamental.

Déjà, dans un département, après des interventions répétées du SNUDI-FO, le DASEN a finalement accepté de les recevoir en audience. Poursuivons !

Afin de faire le point sur les conséquences de cette loi, que nous puissions intervenir si besoin, merci de nous indiquer les obstacles que vous rencontrez, la façon dont vous gérez cela, l'aide dont vous avez besoin.

La campagne de réadhésion commence

Même en période de forte mobilisation (**a fortiori en période de forte mobilisation !**), il est essentiel de ne pas oublier de mettre à l'ordre du **jour** des instances (Bureau, Conseil syndical, AG...) la syndicalisation. Il est important également d'essayer, malgré les difficultés liées aux déplacements, à la mobilisation... de continuer à réunir les instances aussi régulièrement que possible.

La force du syndicat, c'est d'abord et avant tout ses adhérents. Afin d'être encore plus forts face à ce gouvernement, ce sujet n'est pas à mettre de côté.

Afin de vous aider à relancer la campagne, nous vous proposons un modèle de mail que vous pouvez utiliser tel quel, modifier ou.... ne pas utiliser (**modèle de lettre qui s'appuie sur le travail du 31**).

N'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous rencontrez, à nous indiquer comment le SN peut vous aider. Nous sommes à votre disposition pour participer à vos AG, pour répondre à vos interrogations.

Modèle de relance pour **l'adhésion** :

Cher(e) adhérent(e),

En ce début d'année civile, nous te proposons de renouveler ton adhésion au SNUDI-FO.

Tu connais le dévouement des militants du SNUDI-FO pour défendre tant les collègues (individuellement ou collectivement) que nos conditions de travail qui sont sans cesse attaquées, **que la défense de nos droits et acquis**.

En renouvelant ton adhésion, tu renouvelles **aussi** la confiance que tu nous témoignes, tu renforces **un syndicat libre et indépendant** et tu nous permets de peser face à la **hiérarchie**. En cette période de mobilisation, tu comprendras que le poids que le SNUDI-FO représente est essentiel.

Tu trouveras en PJ le bulletin d'adhésion.

Syndicalement,

Signature

**Se syndiquer est le premier des droits,
celui qui permet de défendre tous les autres.**

Oui à l'indépendance vis-à-vis des gouvernements et des partis !
Oui à la revendication, non à la résignation !

Adhérez dès aujourd'hui pour l'année 2020 !

Suicide de Christine RENON - L'administration reconnue responsable !

Chers adhérents, chers collègues,

La nouvelle est tombée en toute discrétion durant les vacances scolaires, « la responsabilité de l'administration est reconnue dans le suicide de notre collègue Christine Renon ». Le Parisien qui relaie cette information rajoute même « ce vendredi soir personne tant au niveau du ministère que de l'Académie n'était en mesure de réagir »...

Ce doit être bien compliqué de réagir après avoir tenté d'étouffer l'affaire en voulant confisquer la lettre de Christine Renon, compliqué de réagir après avoir voulu la faire passer pour une femme « dépressive »...

C'est aussi compliqué pour le ministère de reconnaître ces 58 suicides qui ont endeuillés la profession enseignante l'année dernière...

Cela paraît encore plus compliqué de répondre aux revendications de nos collègues directrices et directeurs, tellement plus simple de ressortir avec tout le cynisme qu'on leur connaît et à peine le deuil terminé le « statut du directeur ».

Non monsieur le Ministre vous n'allez pas pouvoir vous dérober encore une fois de plus par une énième pirouette, vous devez répondre immédiatement aux revendications des collègues directrices et directeurs ! Votre administration est reconnue responsable d'un suicide, que faut-il de plus pour que vous daigniez sortir de votre tour d'ivoire ?

Le Snudi-FO exige des mesures immédiates et elles sont pourtant connues, inutile de nous « balader » dans d'interminables réunions de concertations de « simplification des tâches administratives ». Nous revendiquons :

- Une augmentation significative des quotités de décharge de direction
- Une aide administrative statutaire dans chaque école, contre l'utilisation des services civiques pour remplir ces missions
- Un réel allègement des tâches et le respect du décret de 1989 sur la direction d'école ainsi qu'une amélioration financière
- Des créations de postes à hauteur des besoins

Il est aussi inutile de nous ressortir vos « pseudos réformes » visant à détruire l'école républicaine, nous refusons catégoriquement :

- La suppression de dizaines de milliers de postes de directeurs/directrices (et certainement d'adjoints) du fait des regroupements d'écoles
- Une augmentation des tâches des directeurs/directrices ayant accédé au statut du fait de leurs nouvelles responsabilités administratives et juridiques
- L'instauration d'un management digne des entreprises privées avec un supérieur hiérarchique dans les écoles.

Monsieur le Ministre vous n'avez plus le choix, vous devez entendre les revendications des collègues !

René-Emmanuel ADELAIDE
Jean-Marc BURTSCHER secrétaires départementaux.